

ZONE FROIDE	ZONE CHAUDE
<p>Critères à respecter</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le résident peut aller sur le balcon ou la terrasse selon l'accessibilité de la zone ▪ Un résident en zone froide peut sortir dehors sur le terrain du CHSLD seulement si les conditions appliquées à l'intérieur sont également respectées à l'extérieur (MSSS, Consignes CHSLD, 25 mai 2020) ▪ S'assurer que le résident ne présente aucun signe ou symptôme compatible avec la COVID-19 ▪ S'assurer que la distanciation recommandée de 2 mètres est respectée 	<p>Critères à respecter</p> <p>Le résident peut aller sur le balcon ou la terrasse selon l'accessibilité de la zone seulement si les critères suivants sont respectés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le résident : <ul style="list-style-type: none"> - est confirmé COVID-19 et considéré rétabli (à valider avec l'équipe PCI) OU - a eu un contact étroit avec une personne suspectée ou confirmée COVID-19 et est asymptomatique ▪ Le résident doit être accompagné en tout temps sur le balcon ou la terrasse par un membre du personnel ou son proche aidant ▪ S'assurer que la distanciation recommandée de 2 mètres est respectée. Il est possible que seulement un résident et son accompagnateur puissent sortir à la fois ; ce nombre est déterminé par le gestionnaire
<p>CONSIGNES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suivre la procédure habituelle 2. Respecter la distanciation recommandée de 2 mètres 	<p>CONSIGNES *</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Procéder à l'hygiène des mains (HDM), revêtir la blouse et les gants avant d'entrer dans la chambre (masque et visière déjà en place) 2. Aider le résident à mettre son manteau (si nécessaire) 3. S'assurer que le résident porte un masque de procédure et qu'il procède à l'HDM avant de sortir de la chambre 4. Installer le résident dans le fauteuil roulant, si besoin, et désinfecter, à la sortie de la chambre, les poignées du fauteuil avec un produit désinfectant reconnu efficace contre la COVID-19 5. Retirer les gants et la blouse et procéder à l'HDM à la sortie de la chambre 6. Demander à un collègue d'être l'éclaireur afin qu'il vérifie s'il y a présence de résidents errant sur l'unité et, si aucun collègue n'est disponible, revêtir une blouse propre et mettre des gants en prévision d'un possible contact avec un résident errant 7. Se diriger vers le balcon ou la terrasse en s'assurant que le résident ne touche à rien pendant son déplacement 8. S'assurer que le résident soit accompagné durant sa sortie. Il est préférable que le résident et son proche aidant gardent leur masque. S'assurer de respecter la distanciation de 2 mètres 9. Procéder à l'HDM, revêtir la blouse et mettre des gants avant d'entrer dans la chambre 10. Désinfecter les poignées du fauteuil roulant, le cas échéant 11. Désinfecter, s'il y a lieu, les meubles (chaise, table, etc.) du balcon utilisés AVANT d'accueillir un autre résident <p>*Ces consignes s'appliquent dans une Zone chaude accueillant des résidents ayant un résultat positif à la COVID-19 et/ou des résidents ayant des facteurs de risque d'être infectés (ex. : contact étroit, en présence de signes et symptômes compatibles avec la COVID-19). Dans une Zone chaude accueillant que des cas de COVID-19 positifs, le port prolongé de la blouse est autorisé.</p>